

Les plages sont des zones à défendre !

**ÉCRIT PAR JEAN-MARIE HUBERT, MAIRE DE PORT-LOUIS /
LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM**

21 février 2025



Port-Louis. Le 21 février 2025. Jean-Marie Hubert, maire de Port-Louis, au nom de la majorité municipale

Littoral en péril : la Guadeloupe face à un défi environnemental ignoré.

Un danger silencieux guette le littoral de Guadeloupe, sans que la population n'en soit consciente. L'érosion, phénomène exacerbé par le réchauffement climatique, la pression des activités humaines et des choix d'aménagement du territoire peu réfléchis au cours des dernières décennies fragilisent un écosystème qui mérite notre protection (en particulier les plages).

Neuf communes se retrouvent en première ligne de cette crise. Elles ont été classées comme particulièrement vulnérables (Baillif, Bouillante, Deshaies, Le Moule, Pointe-Noire, Port-Louis, Sainte-Anne, Saint-François et Terre-de-Haut). D'autres encore font face à une rétractation de leur littoral qui met en péril non seulement l'environnement, mais aussi la qualité de vie des habitants.

Face à ce recul inquiétant du trait de côte dû notamment à la pression des activités humaines, la plage du Souffleur fait l'objet d'un programme ambitieux de réhabilitation des espaces naturels, de renaturation en limitant le passage des véhicules sur une partie de la plage. En fait, en l'espace de 60 ans, la mer a gagné jusqu'à 45 mètres sur la forêt côtière. La végétation spécifique avait du mal à se régénérer du fait du compactage et du tassemement du sol par la circulation des véhicules ou de sa fragilisation par la pratique de barbecue au pied des arbres. Depuis 2021, le travail du Conservatoire du littoral (CDL), de l'Office National des Forêts (ONF) et de la commune de Port-Louis a permis d'envisager une véritable réhabilitation des espaces naturels et montre des résultats très satisfaisants. Seuls la limitation de l'activité humaine et le développement d'une végétation endémique consolident les sols face aux assauts répétés des vagues. Les solutions fondées sur la nature (SFN) sont expérimentées. Elles apparaissent comme bien plus efficaces que la construction de digues qui peuvent causer la perturbation de la dynamique naturelle des courants et ainsi aggraver l'érosion des plages.

L'érosion du littoral constitue un danger significatif pour les écosystèmes et la biodiversité, en particulier en raison du risque croissant de submersion marine, aggravé par l'intensification des phénomènes météorologiques liés au changement climatique. Par ailleurs, la montée du niveau de la mer représente également une menace pour l'agriculture, qui peut provoquer l'infiltration d'eau salée dans les nappes phréatiques et entraîner, à terme, la salinisation des sols agricoles.

La préservation de l'arrière-plage est donc un enjeu majeur pour les

générations futures afin de limiter l'avancée inexorable du trait de côte en préservant ces zones tampon naturelles. Cependant, l'enjeu n'est pas qu'écologique. C'est aussi un enjeu social et économique. Les plages sont des espaces de vie, de rencontres et de détente pour tous.

Le développement économique, la mise à disposition de ces espaces pour le tourisme de masse, les constructions de plus en plus nombreuses rendent ces espaces de plus en plus inaccessibles pour la population locale. C'est un enjeu majeur dans la Caraïbe où les populations de Sainte-Lucie, Jamaïque ou encore Puerto-Rico se mobilisent contre la privatisation du littoral qui les empêche d'accéder aux plages, aux activités de loisirs et de détente ou aux lieux de pêche, tout simplement. Dans certaines destinations touristiques comme Punta Cana en République dominicaine ou Cancún au Mexique, les plages qui devraient être publiques ne sont accessibles que par les usagers des complexes touristiques, ce qui ne laisse que quelques zones restreintes pour les habitants. Dans d'autres (Mexique, Haïti), les croisiéristes se sont approprié de vastes espaces littoraux. Ainsi se crée une sorte ségrégation, la population doit-elle, se contenter de plages moins agréables.

Si en Guadeloupe, la loi prévoit que le littoral appartient à tous, les barrières physiques (clôtures, panneaux d'interdiction) ou encore les privatisations informelles (installation de chaises longues réservées à une clientèle de bar ou restaurants) visent à limiter l'accès ou à décourager les citoyens de venir à la plage. Les décisions privilégiant l'économie, le développement d'une offre d'immobilier de luxe prises il y a quelques décennies ont des conséquences désastreuses en Guadeloupe. Des tensions récurrentes font penser qu'il existe un traitement différencié entre certains propriétaires de terrains « les pieds dans l'eau » et la population.

Le littoral de Port-Louis et singulièrement, la plage du Souffleur est un lieu emblématique pour tous les Guadeloupéens. Les plages ne sont pas qu'un atout touristique, elles font partie intégrante du patrimoine culturel et

social. Sans une action politique forte, l'accès des plages sera de plus en plus restreint pour les générations futures, or nous avons aussi la responsabilité de penser à leur qualité de vie.

C'est le sens de l'action de la municipalité en place, dirigée par Jean-Marie Hubert. L'opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) initiée en 1995 par Charles Edwige puis par Jean Barfleur, a permis de reloger des familles qui habitaient dans des cases jugées dangereuses pour leur sécurité en bordure de littoral. Depuis, le littoral libéré a aiguillé de nombreux appétits. C'est dans ce cadre que la municipalité a dû se mobiliser contre la vente d'une parcelle à bas prix dans la zone de Rambouillet pour un projet hôtelier et contre l'édification d'un restaurant les pieds dans l'eau sur son littoral.

L'opération de RHI a été plus ou moins mal vécue par la population. La lutte contre la spéculation y est donc un enjeu de cohésion sociale majeure, afin d'éviter qu'un sentiment de dépossession pour des enjeux économiques, ne s'installe. Notons qu'un tel processus est précisément celui qui à court avec le développement de la croisière dans le bassin Caraïbe (Haïti, côtes mexicaines, etc.).

L'action du Maire Jean-Marie Hubert est guidée par 3 axes majeurs :

- Protéger le domaine public maritime afin que les plages et le littoral qui font partie de notre bien commun restent accessibles à tous.
- Lutter contre la spéculation immobilière, la bétonisation du littoral et un développement économique anarchique pour proposer un développement économique à taille humaine et équitable afin que tous les acteurs économiques locaux puissent prospérer.
- Préserver les zones sensibles afin que la biodiversité, les

écosystèmes (mangrove, forêts domaniales et herbier marin) puissent jouer leur rôle essentiel dans la protection des côtes et l'impact des vagues.

Consciente des enjeux cruciaux sur le littoral, la commune de Port-Louis continuera son programme d'actions. Une politique qui assume de faire des choix clairs pour un développement économique harmonieux, la préservation de l'environnement et la défense des droits de la population guadeloupéenne.

Un village artisanal accueillera les porteurs de projets économiques est en construction, avec une livraison prévue fin juin 2025. Les attributions permettront de recevoir chacun de façon équitable en leur donnant accès à des locaux équipés, proche de la plage sans augmenter la pression humaine sur la zone fragile d'arrière-plage. Les programmes conjoints Office National des Forêts (ONF), Conservatoire du Littoral (CDL) pour la préservation de la nature font l'objet d'un comité de pilotage (CoPil) conjoint et se poursuivront. Par ailleurs, le Schéma d'Intention Paysagère a été élaboré dans la concertation la plus large lors de ces CoPil, et le CDL devrait bientôt passer à sa phase réalisation. Enfin, dans l'optique d'une vision globale du littoral, le Maire a demandé et obtenu que l'extension de la Convention de Gestion de la plage au littoral Urbain, soit envisagée et mentionnée sur la Convention signée en janvier 2023.

Il n'en reste pas moins que l'archipel de la Guadeloupe compte plus de 630 km de côtes sur 6 îles. Seuls 18 % de ce littoral est constitué de côtes basses composées de sable blanc, noir ou de galets, soit environ une centaine de plages. Ces espaces sont aujourd'hui en danger, la qualité des eaux de baignade diminue régulièrement notamment à cause des problèmes récurrents d'assainissement de l'eau et l'augmentation des habitats sur le littoral, le ramassage des algues sargasses les a aussi fragilisées.

C'est dès lors une question collective qui se pose à nous : Quelle plage voulons-nous pour l'avenir ?

Et ainsi : Faut-il privilégier des espaces pour la population ? Comment préserver notre relation à la plage, son rôle dans nos traditions et nos habitudes ? Comment conjuguer le développement économique sans perdre l'essentiel ? Devons-nous forcément céder nos plus belles plages au tourisme ?

N'attendons pas d'être dans la situation de nos voisins caribéens pour répondre à ces questions. Ayons le courage politique de le faire !